Le 16 novembre et après

Amplifier la lutte pour gagner

14 novembre 2017

Unifier et amplifier la lutte...

Les raisons ne manquent pas pour descendre dans la rue et faire grossir les cortèges de résistance face à cette politique.

Pour SUD-Solidaires la lutte continue contre les ordonnances, mais aussi contre tous les projets du gouvernement : réformes sur l'APL, la CSG, suppression de l'ISF, réforme de la sécu, du chômage, des retraites, casse des services publics, de la formation professionnelle ...

Nous ne nous battons plus seulement contre une réforme, mais pour un choix de société.

Pour faire face à Robin des riches, l'unité syndicale est de retour puisque Force Ouvrière a enfin décidé de rejoindre SUD-Solidaires, la CGT et la FSU.

Le basculement de FO dans la lutte est un pas significatif vers la construction d'un large front social contre la politique du gouvernement.

Nous le voyons toutes et tous dans les entreprises, les quartiers, les facultés... l'idée même d'une mobilisation générale prend de l'ampleur.

Appel à la grève le 16 Novembre

Manifestation prévue à Bordeaux
Départ place de la république à 11h30

Sud SFR
25-27 rue des Envierges
75020 Paris
01 44 62 12 00
vanden-bil@sudptt.fr

Facebook :
https://www.facebook.com/sud.solidaires.sfr
Twitter :
https://twitter.com/SudSfr

Pour SUD- Solidaires nous devons imposer d'autres choix sociaux, pour cela il faut non seulement mettre fin aux divisions, mais aussi changer de stratégie. En clair, nous devons transformer les mobilisations d'une journée en une action permanente contre la politique antisociale menée par la classe dominante ; pour renforcer la lutte, l'élargir, faire converger les actions et généraliser la grève. Dans les semaines à venir les militants SUD-Solidaires seront disponibles pour expliquer et organiser la lutte.

AVEC LA LOI TRAVAIL UN EMPLOI PRÉCAIRE, TU AURAS

Avec les ordonnances, l'instabilité à vie est gravée dans le marbre. Au moin- dre faux pas ou à la moin- dre contrariété le patronat pourra licencier sans con- séquence. Et encore, il faudra que ce dernier ait fait le choix d'utiliser un CDI. Patrons et gouvernement nous imposent la précarité à vie avec comme excuse le réalisme économique d'un monde où seuls les riches se partagent les bénéfices.

Le CDI DE CHANTIER, LE CDI en mode CDD

Ce sera sans doute le contrat type des cadres dans les années à venir, un contrat indéterminé limité dans le temps... il fallait y penser ! Ce contrat de mission / chantier sans aucune condition ou contrepartie pour le-la salarié-e vient compléter le large choix de contrats existant en France. À la fin de la mission ou du chantier pour lequel le/la salarié-e sera recruté-e, retour au chômage, et ce sans prime de précarité, sans indemnités !

Le licenciement facilité

Possibilité de licencier en cas de cession de l'entreprise : Avec la loi El Khomri, lors d'un rachat d'entreprise de plus de 1000 salarié-es, le patron pouvait enclencher des licenciements économiques avant la reprise. À présent, pas besoin de se prendre la tête, le nouveau patron pourra décider de les reprendre ou non.

Délais réduits pour contester les licenciements : le délai de contestation passerait à 1 an (30 ans en 2008). Il faudra pour le/la salarié-e se remettre du choc du licenciement puis chercher un travail et en même temps monter son dossier.

Légalisation des licenciements abusif : les ordonnances limiteraient les sanctions à des montants très faibles en cas de licenciement abusifs. Si vous allez aux prud'hommes, il ne risquera donc pas grand-chose...

Mais ce n'est pas tout

Période d'essai sans limites : Chaque convention collective pourra déterminer ses propres règles. Par exemple, la période d'essai pourrait durer 2 ans !!!

CDD et Intérim à vie : Le plafond serait de 5 ans sans aucune règle si un accord de branche le détermine... Dans ces conditions quel avenir pour le CDI ?

Rupture conventionnelle collective : Un accord d'entreprise pourrait fixer ce mode de rupture qui entraînera la fin de la priorité d'embauche et des indemnités équivalentes à un plan social. Tout bénef pour un patron qui se plaignait de l'impact médiatique d'un plan social.

Condamnations plafonnées pour les licenciements discriminatoires : En cas de licenciement pour discrimination liée par exemple à votre sexe, religion, activité syndicale, grossesse... l'indemnité passerait à 6 mois (au lieu de 12 auparavant) y compris pour les salarié-es victimes ou témoins de harcèlement sexuel ou moral.

Le reclassement pour inaptitude ou pour motif économique : Le défaut de plan de reclassement était le premier motif d'annulation des plans sociaux. À présent l'employeur n'aura qu'à mettre en ligne ou à l'affichage les postes disponibles. Le/la salarié-e devra chercher et espérer que l'employeur juge s'il a bien les compétences

Le contrat de travail : À présent tous les accords d'entreprise s'imposeront à votre contrat. Il sera donc possible d'imposer aux salarié-es une mobilité y compris internationale, un changement de classification ou encore une baisse de rémunération. En cas de refus, ce sera la porte...

Motivation de la lettre de licen- cie- ment : un patron pourra licencier en remplissant un formulaire électro- nique qu'il pourra modifier après le licenciement... voire devant le juge ! Préparer une défense dans ces conditions va être sympa... Et si le licenciement n'est juste pas motivé, la sanction maximale sera d'un mois de salaire...

AVEC LA LOI TRAVAIL DES DROITS EN MOINS TU AURAS...

L'appétit venant en mangeant... il fallait finir cette orgie par un feu d'artifice de cadeaux ! Et là, il faut le dire MAcron 1er a assuré pour rendre heureux n'importe quelle millionnaire.

13e mois, prime de départ en retraite ou de vacances, ancienneté, c'est fini !

La négociation d'entreprise pourra mettre fin à toutes ces dispositions de branche qui avaient l'avantage d'éviter la course au moins disant social et de limiter la casse dans les entreprises sans syndicats de lutte...

La maladie, un luxe

L'indemnisation maladie était, après 3 jours de carence, de 50% du salaire net et 100% pour les congés maternité. La majorité des conventions collectives avait tendance à améliorer ces dispositions. Les ordonnances Macron vont bien nous "soigner" puisque maintenant chaque entreprise pourra déroger aux règles des conventions collectives via un accord d'entreprise et donc potentiellement rester à une indemnisation de 50% du salaire net.

Mais ce n'est pas tout

Les négociations annuelles sur les augmentations de salaire et l'égalité professionnelle toujours plus rares : D'une fois tous les ans l'obligation passera à une fois tous les 4 ans voir zéro si accord d'entreprise..... **La grossesse** : La loi renvoie aux accords d'entreprises les protections, aménagement de poste.

Des congés exceptionnels, vraiment exceptionnels: Des jours de congés pour enfant malade aux jours pour mariage en passant pour ceux attribués lors des décès de proche tout cela pourra être redéfini par un accord d'entreprise et non plus par la branche et donc les faire disparaître.

SEUL.E POUR TE DÉFENDRE, TU SERAS .

Remettre les négociations au coeur des entreprises pourraient être vu comme une avancée pour être plus efficace et plus démocratique. Dans la réalité le gouvernement accompagne ces réforme d'une flopée de mesures pour casser toutes formes de syndicalisme réellement au services des salarié-es et les protégeant..

Accords d'entreprise

Pour contester un accord d'entreprise devant les tribunaux le délai sera à présent de 2 mois (5 ans actuellement). De plus, tous les accords signés seront supposés conformes à la loi. . Rien que ça... Si l'accord est annulé devant les tribunaux l'effet ne sera pas rétroactif, ce qui veut dire que l'employeur ne devra pas réparer le tort causé aux salarié-es...

Referendum :

La démocratie n'est jamais trop loin de la dictature dans une entreprise. Chaque patron pourra à son initiative organiser un referendum afin de faire passer sa vision d'un accord "donnant / donnant". Et on peut lui faire confiance pour mener une vraie campagne avec chantage à l'emploi...

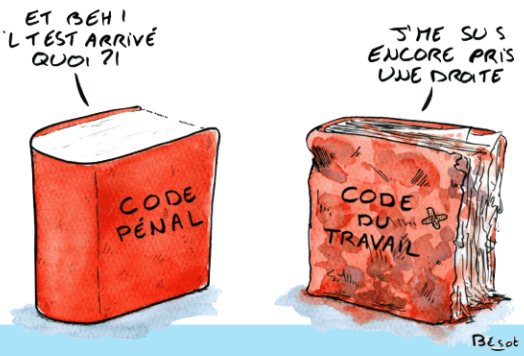

Mais ce n'est pas tout

Supression du CHS CT
Ils vont être fusionnés avec les CE et DP dans les CSE (Comité Social et Economique). Sans cette instance les questions de protection des salarié-es risqueront d'être reléguées au second plan avec des moyens financiers limités y compris les expertises.

Ciao CE, DP et bonjour à la CSE : Avec les ordonnances, cela limitera le nombre d'élu-es et surtout réduira le nombre de représentants de proximité

AVEC LA LOI DE FINANCE TOUT POUR LES RICHES

Le Projet de Loi de Finance 2018 vient d'être dévoilé. Sa philosophie est simple : réduire les dépenses publiques pour diminuer les impôts des plus riches et augmenter les profits des entreprises. Les quelques promesses en gains de pouvoir d'achat ou hausses de prestations s'avèrent n'être en fait que des leurres.

Diminution des APL et fragilisation du logement HLM

Alors que les allocations logement sont l'une des prestations sociales qui contribue le plus à réduire les inégalités (20% du revenu des 10% les plus pauvres), le gouvernement a décidé, après la baisse de 5 euros par mois de l'APL, de réduire de 60 euros par mois l'APL pour les locataires des HLM. Les HLM devront baisser leurs loyers avec pour conséquence une diminution de leurs recettes et une baisse des rénovations et des constructions... Et moins d'offres de logements, ce sera des hausses des loyers du privé qui ont pourtant déjà flambé depuis 20 ans.

Casse de l'emploi public et des emplois aidés

Alors que dans certains domaines les besoins sont criants (hôpitaux, éducation, culture, etc.), l'emploi public est appelé à se réduire de 120 000 postes d'ici à 2022, toutes fonctions publiques confondues. Pour les emplois aidés, c'est une nouvelle coupe de 100 000 emplois qui est décidée pour 2018 sur les 310 000 existants (ils ont déjà été amputés de 149 000 en 2017), et sans créations d'emplois pérennes en contrepartie.

Quelques prestations sociales en hausse, mais pas tout de suite !...

Alors que les baisses d'impôts pour les plus riches sont immédiates au 1er janvier 2018, les dépenses en faveur des plus défavorisés sont étalées dans le temps. La prime d'activité ne sera augmentée que de 20 euros par mois et à partir du 1er octobre 2018 seulement. L'allocation adulte handicapée (AAH) sera augmentée de 50 euros, mais seulement au 1er novembre 2018. De même pour le minimum vieillesse qui n'augmentera que de 30 euros et en avril 2018. Les aides à la garde d'enfants augmenteront également pour les familles monoparentales les plus pauvres, mais cette augmentation n'interviendra que le 1er octobre 2018..

Mais ce n'est pas tout

Des coupes sans précédent dans l'assurance maladie

Le Projet de Loi prévoit des économies de 4,1 milliards supportées par les hôpitaux et les patients : hausse de 2 € du forfait hospitalier, économie de 165 millions sur les indemnités journalières avec contrôle renforcé, économies de 570 millions sur le prix des médicaments, etc.

Suppression de l'ISF

L'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF) -4,1 milliards de recettes pour l'Etat- va être supprimé et remplacé par l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) qui ne rapportera plus que 850 millions. Déjà avec l'ISF, les objets d'art, de collection, d'antiquité, les voitures de collection, étaient exonérés, avec l'IFI les chevaux de course ou les yatchs le seront , puisque l'impôt ne sera plus que sur l'immobilier.

Des contreparties pour les plus modestes ?

Pour faire passer l'opération "des cadeaux aux plus riches", Macron 1er était bien obligé de faire quelques promesses en trompe-l'œil.

Par exemple, la suppression de la taxe d'habitation peut sembler à priori un gain de pouvoir d'achat, il faut envisager ses conséquences en termes de baisse de financements des mairies et autres collectivités. On peut craindre des services publics en moins les usager•es. Pareil pour la baisse des cotisations sociales tant vantée par le gouvernement. Un moindre financement des caisses sociales ne pourra se traduire que par une augmentation des dépenses réelles pour les bénéficiaires.

Des priorités sans moyens

Que ce soit sur l'évasion fiscale, l'écologie ou l'égalité entre les femmes et les hommes, force est de constater l'écart entre le discours et les actes. Pour ne prendre que l'égalité entre femmes et hommes déclarée « grande cause nationale » du quinquennat Macron, en 2018, les crédits du programme consacrés à cette question ainsi qu'à celle des violences faites aux femmes continuent à plafonner en dessous des 30 millions d'euros, ce qui est ridicule